

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 28 JUIN 2023 à 18 H 30

Nombre de délégués : 30

Date envoi et affichage
de la convocation : 22 juin 2023

Présents à la séance : 17

Compte-rendu de la séance :
29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle des mariages, à la Mairie d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 22 juin 2023.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, HENNEBELLE, Mme LEFEBVRE, M. MASSART, Mmes DECOURCELLE, MULLET, MM. MALBRANQUE, OGIEZ, Mme DUBY, M. DELORY, Mme CLEROT, MM. LECOMTE, BELLAMY-FERAND, Mme DUCLOY, M. JURCZYK, Mme MEYFROIDT, M. CHRETIEN.

Excusés : MM. CARRE, ELAZOUZI, DOUVRY, CARAMIAUX, JOMBART, BERTIER, COQUERELLE, DELANNOY, Mme DELANNOY, MM. MICHALSKI, MARCELLAK, HERNU, TASSEZ.

Monsieur Bertrand DELORY, délégué de la commune de Gonnehem, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Bureau Syndical du 28 juin 2023

**Code service : 721 - 731
SM**

**7- 01 - CONVENTION D'EXTERNALISATION DES
MEDICAMENTS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
DEPEDANTES (EHPAD) – SIGNATURE D'UN AVENANT**

Par délibération en date du 17 juin 2019, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention pour la fourniture, la préparation et la livraison des médicaments des résidents des EHPAD du SIVOM de la communauté du Béthunois, avec le groupement de pharmacies Saint Eloi et Vieux Berquin, visant à intensifier la sécurité du circuit du médicament, garantir la qualité du soin, l'efficience et le gain de productivité.

La convention signée le 1^{er} juillet 2019 entre le SIVOM du Béthunois et le groupement de pharmacies Saint Eloi et Vieux Berquin, pour une durée d'un an, reconductible trois fois arrive à échéance le 30 juin 2023.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des résidents d'assurer la continuité de leur approvisionnement en médicaments dans les conditions définies, dans l'attente de la notification d'une nouvelle convention.

Suite à l'avis favorable de la Commission Solidarité Santé du 13 juin 2023 et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 19 juin 2023,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer l'avenant ayant pour objet de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023, la durée d'exécution de la convention d'externalisation des médicaments au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus

"Suivent les signatures"

Pour extrait conforme



Signé par : Pierre

Emmanuel

GIBSON

Date : 29/06/2023

Qualité : Président



660 rue de Lille CS 20635
62412 BETHUNE CEDEX

Objet : Avenant à la convention d'externalisation des médicaments au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Entre,

Le Syndicat Intercommunal à Vocation multiple de la Communauté du Béthunois, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, dont le siège social est situé 660 rue de Lille à Béthune, et dont le FINESS juridique est 620 107 128,

et :

Le groupement de pharmacies, représenté par Monsieur Stéphane THOBOIS (pharmacie Saint Eloi de Béthune) et Monsieur Louis LEVEUGLE (pharmacie de Vieux Berquin)

Par délibération en date du 17 juin 2019, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention pour la fourniture, la préparation et la livraison des médicaments des résidents des EHPAD du SIVOM de la communauté du Béthunois, avec le groupement de pharmacies Saint Eloi et Vieux Berquin, visant à intensifier la sécurité du circuit du médicament, garantir la qualité du soin, l'efficacité et le gain de productivité.

La convention signée le 1^{er} juillet 2019 entre le SIVOM du Béthunois et le groupement de pharmacies Saint Eloi et Vieux Berquin, pour une durée d'un an, reconductible trois fois arrive à échéance le 30 juin 2023.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des résidents d'assurer la continuité de leur approvisionnement en médicaments dans les conditions définies, dans l'attente de la notification d'une nouvelle convention.

Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention prévue à l'article 28.

Article 2 : durée et date d'effet de l'avenant

La durée de la convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : clauses

Toutes les autres clauses de la convention restent inchangées et demeurent valables.

A Béthune, le
En 3 exemplaires originaux

Pour le SIVOM de la
Communauté du Béthunois
Le Président

Pour la pharmacie
Saint-Eloi à Béthune

Pour la pharmacie
de Vieux Berquin

Pierre-Emmanuel GIBSON

Stéphane THOBOIS

Louis LEVEUGLE